



**ÉLECTION DU COMITÉ DE DIRECTION
DU DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1^{er} juillet 2025 19h30**

DÉCLARATION DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Toute candidature doit obligatoirement être « transmise au secrétariat du District par courrier électronique, à l'attention de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, au plus tard 30 jours avant la date de l'AG » soit en l'espèce le 1^{er} juin minuit. Avec la mention en objet du courriel « Election du Comité de Direction ».

Tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts du District.

Je soussigné(e), Madame, Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Adresse électronique :

Numéro de licencié :

Club : ou Membre individuel

* Déclare me porter candidat à l'élection du Comité de Direction du District du Val-d'Oise de Football
Et me présenter au titre suivant (cocher la case idoine) :

- ☐ Membre individuel ou membre d'une association affiliée à la F.F.F.
- ☐ Arbitre (répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.a)
- ☐ Educateur (répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.b)
- ☐ Femme licenciée
- ☐ Médecin (fournir un document officiel attestant exercer ou avoir exercé cette profession)
- ☐ Représentant du football diversifié (Foot Entreprise, Football Loisir, Futsal, Football pour tous)

* Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F. et 13.2.1 des Statuts du DVOF, déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet

. D'aucune condamnation faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales,

. D'aucune sanction d'inéligibilité à temps,

qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

Fait à le

Signature :

Par ailleurs, doivent être joints à la déclaration de candidature :

- Une copie d'une pièce officielle d'identité du candidat recto/verso,
- Le cas échéant, tout justificatif afférent à une condition particulière d'éligibilité

La candidature sera jugée recevable ou non par la Commission de Surveillance des Opérations Électorales